



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Un budget 2020 de transition équilibré pour la Ville de Neuchâtel
à un an de la fusion, avec 9500 fr. de bénéfice

Pour une ville attractive et tournée vers l'avenir

La nouvelle vient de tomber : la fusion avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin donnera naissance au 1^{er} janvier 2021 à une nouvelle commune de 45'000 habitants ! Le même jour, la Ville de Neuchâtel présente un budget 2020 de transition bouclant sur un bénéfice de 9500 francs. Pour la troisième année du programme politique 2018-2021, ce résultat positif a pu être atteint en grande partie grâce à des efforts d'optimisation internes, mais aussi par un prélèvement à la réserve conjoncturelle destiné à mettre sur pied un programme de domiciliation et à rendre Neuchâtel encore plus attractive. La Ville renforcera ainsi son rôle de moteur de l'agglomération, en prévoyant notamment d'investir près de 75 millions de francs l'an prochain.

Le budget 2020 de la Ville de Neuchâtel, présenté ce mercredi par le Conseil communal in corpore, prévoit un excédent de revenus de 9500 francs. Ce résultat positif est rendu possible par la mise en œuvre d'un processus rigoureux d'optimisation des charges et des recettes, destiné à équilibrer les finances communales, en particulier en prévision de la fusion avec les communes voisines de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

Equilibre financier

« Ce budget prévoit diverses mesures permettant à notre ville de maintenir un équilibre financier et d'investir pour les générations futures », a souligné le conseiller communal Fabio Bongiovanni, directeur des finances. « Mais il doit aussi faire face aux différentes réformes cantonales, et notamment à l'allègement global de la fiscalité. » Malgré la prise en compte d'une hausse de la matière imposable, les impôts des personnes physiques sont en baisse de 600'000 francs, et ceux des personnes morales de 3,8 millions, en lien avec ces réformes.

Dans sa recherche d'optimisation, le Conseil communal a inscrit au budget une baisse des charges dites « BSM » (biens, services et marchandises) à hauteur de 4 millions. Le Conseil communal a aussi prévu de geler 15 postes de travail et d'en réduire cinq autres, afin de conserver une marge de manœuvre, avec une économie de 2 millions à la clé. Et pour compenser en partie le recul des recettes fiscales, l'exécutif proposera également au Conseil général, qui se penchera sur le budget le 9 décembre, d'étendre l'impôt foncier communal

aux fonds immobiliers et aux propriétaires d'immeubles de placement, en cohérence avec la loi cantonale pour des recettes escomptées de 2,3 millions.

Programme de domiciliation

Le Conseil communal prévoit par ailleurs la mise en œuvre d'un programme de domiciliation, qui s'inscrit pleinement dans le programme d'impulsion du Conseil d'Etat. Ce programme, qui fait l'objet d'un rapport spécifique, doit permettre à notre ville de mieux faire valoir ses nombreux atouts et de gagner en visibilité et en attractivité. Il prévoit la mise en place d'outils innovants devant inciter tant les entreprises que de nouveaux habitant-e-s à s'installer à Neuchâtel. Ce programme, qui répond également aux objectifs du programme politique du Conseil communal, fera l'objet d'un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 2,25 millions de francs.

75 millions d'investissements

Du côté des investissements, le Conseil communal prévoit d'investir pas loin de 75 millions de francs, dont 31 millions dans les domaines autoporteurs. Un peu plus de la moitié de ce montant concerne des crédits déjà accordés : Temple du Bas, nouveau collège de Beauregard (en lien avec la rénovation du collège des Parcs), accueil parascolaire du Cerf-Volant, station de Champ-Bougin, Step... Parmi les nouveaux crédits à solliciter, citons le réaménagement du Clos-de-Serrières – un projet d'embellissement et d'adaptation aux changements climatiques par davantage d'espaces verts –, la nouvelle accessibilité de la zone piétonne ou la première phase de réalisation des Jeunes-Rives. Une politique d'investissement ambitieuse qui doit permettre à la Ville de poursuivre sa dynamique de développement, en cohérence avec le programme d'impulsion et les décisions cantonales récentes qui doivent amorcer un véritable renouveau neuchâtelois.

La dette devrait se fixer à 358 millions du fait des importants investissements prévus au budget, mais sans conséquence négative sur la charge d'intérêts (en recul de 1,6 million). La fortune nette devrait s'établir à 54 millions de francs au 1^{er} janvier prochain, alors que les fonds et les réserves se montaient à 292 millions au 31 décembre 2018.

Des bases solides qui permettront à la Ville d'assumer pleinement son rôle de capitale cantonale et de véritable moteur de l'agglomération, au cœur de la Région littoral, avec pour ambition la naissance en 2021 d'une nouvelle commune attractive et innovante !

Neuchâtel, le 13 novembre 2019

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, ☎ 032 717 71 01, courriel: fabio.bongiovanni@ne.ch

Gérard Blandenier, chef du service financier, ☎ 032 717 71 21, courriel: gerard.blandenier@ne.ch